



Conservatoire de musique, danse, théâtre et cirque

Établissement classé par l'État
Conservatoire à Rayonnement Régional

Règlement des études

"Le plaisir n'est pas d'enseigner mais de voir l'élève apprendre"

György SEBÖK



SOMMAIRE

INTRODUCTION

p. 3 & 4

DISPOSITIONS NATIONALES ET RÉGLEMENTAIRES

p. 5 à 26

- Schéma des études p. 5
- Disciplines enseignées p. 6
- Spécialité Musique p. 7 à 14
- Spécialité Danse p. 15 à 21
- Spécialité Théâtre p. 22 à 26
- Spécialité Arts du cirque p. 27 à 31

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU CRR DE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

p. 32 à 43

- Les cursus spécifiques p. 33
- Classe préparatoire p. 33 & 34
- Les parcours personnalisés p. 34 à 37
- Les classes à horaires aménagés p. 37
- Les ateliers de pratique en amateur p. 38
- L'étude d'un second instrument p. 38
- L'école du spectateur p. 39
- Les modalités d'évaluation - Diplômes p. 39 à 43

GLOSSAIRE

p. 44 & 45

INTRODUCTION

Le Conservatoire de Musique, Danse, Théâtre et Cirque de la Communauté d'Agglomération de TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE (TPM) a été classé par l'Etat (Ministère de la Culture et de La Communication / Direction Générale de la Création Artistique) dans la catégorie des "Conservatoires à Rayonnement Régional" (CRR) en 2008.

Service de la collectivité territoriale, le Conservatoire suit les orientations pédagogiques de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) définies dans les Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique (SNOP) pour la musique, la danse et le théâtre.

Les équipes du Conservatoire et particulièrement l'équipe pédagogique organisent les études musicales, chorégraphiques, théâtrales et circassiennes dans les cadres définis à la fois par les politiques territoriales locales et par les politiques nationales.

Bien que l'établissement propose un Cycle d'orientation professionnelle en fin de cursus, l'arrêté du 23 février 2007 relatif à l'organisation du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) et du Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP) ainsi que les annexes afférentes à cet arrêté et à celui du 15 décembre 2006, nous amènent à reconsidérer l'organisation des études (déroulement des cursus) afin de se rapprocher au plus près des textes définis par la loi.

Si le cadre réglementaire fixe les grandes orientations, le contenu, dans son détail, et les modalités d'application restent du domaine des équipes pédagogiques.

Par conséquent, le nouveau règlement des études musicales, chorégraphiques, théâtrales et circassiennes prend en compte les multiples contraintes (TPM, DGCA,...) afin de construire un parcours pédagogique à la fois respectueux des élèves et des exigences artistiques.

L'apprentissage de la musique, de la danse, du théâtre et du cirque par le biais de l'enseignement spécialisé dispensé dans notre établissement a pour but de permettre à l'enfant, l'adolescent ou l'adulte de s'épanouir et de se construire au contact de l'Art.

Le Directeur

TOULON, juin 2015

Extraits de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (DGCA) :

"L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de référence".

"La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective".

Le présent règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Régional de TPM est élaboré par le Directeur en concertation avec le Conseil Pédagogique.

Sa mise à jour est effectuée sur proposition du Conseil Pédagogique ou du Directeur dès que le besoin s'en fait sentir.

Il est à disposition de toute personne sur internet (<http://cnrr.tpm-agglo.fr>) ou sur simple demande auprès du secrétariat.

Ce document s'appuie sur les textes en vigueur produits par le ministère de la Culture :

- La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)
- Le schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la danse (2004)
- Le schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la musique (avril 2008)
- Le schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement du théâtre (juillet 2005)
- Les annexes 1 et 2 de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique

L'accès à un cursus d'apprentissage au Conservatoire ne peut se faire avant la classe de CP (6ans) en musique et CE2 (8ans) en danse.

Des ateliers d'éveil et d'initiation sont proposés pour :

- La musique et la danse dès la classe de moyenne section maternelle (environ 4 ans)
- Le théâtre à partir de 11 ans
- Les arts du cirque à partir de 5 ans

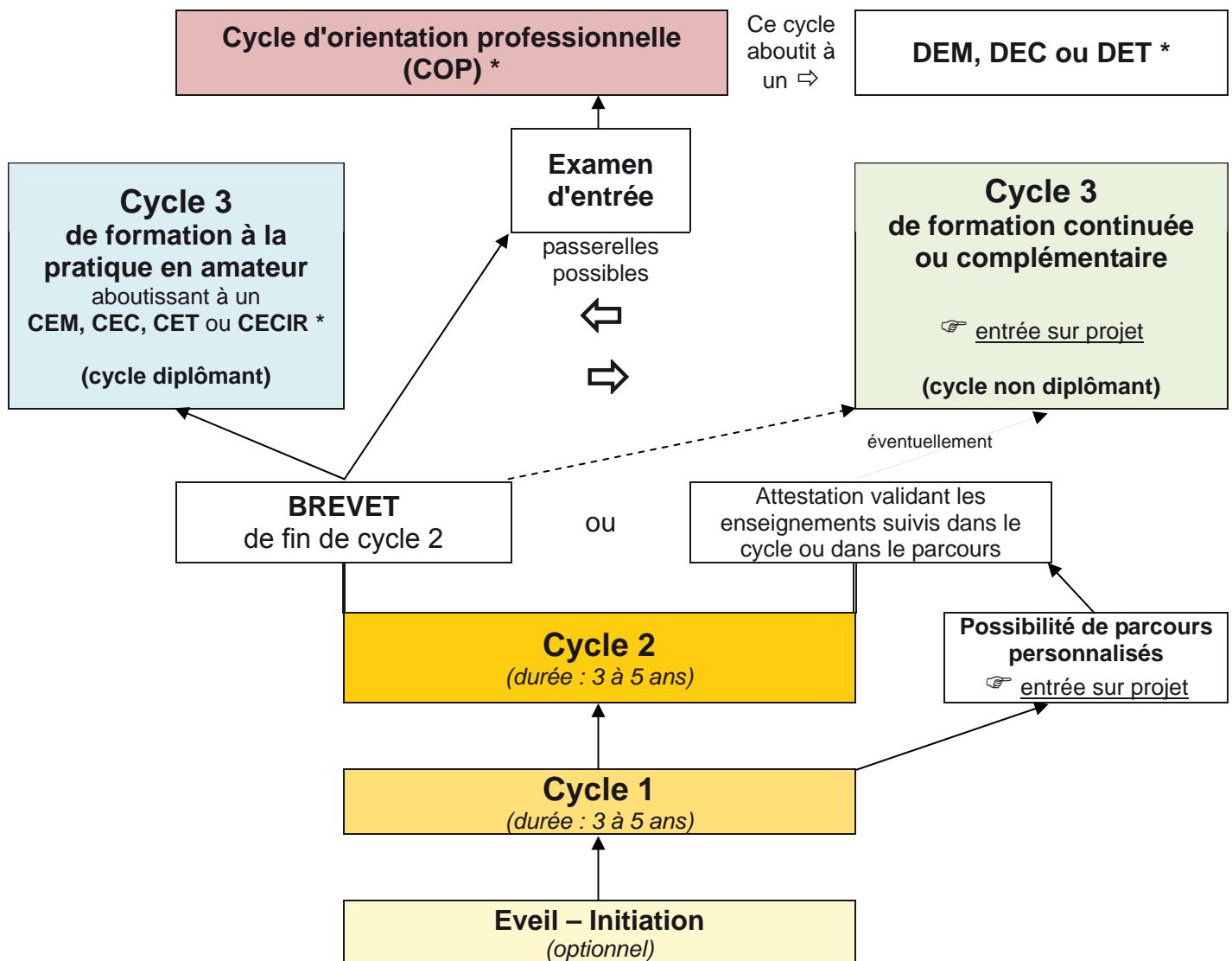
Le cursus peut se poursuivre ensuite vers l'une des quatre spécialités :

1. Spécialité musique
2. Spécialité danse
3. Spécialité théâtre
4. Spécialité cirque

Les cursus d'enseignement au Conservatoire sont également proposés pour une partie d'entre eux dans le cadre des partenariats avec l'Education Nationale "Classes à Horaires Aménagés".

Le tableau ci-après précise l'arborescence générale des études au Conservatoire.

SCHÉMA NATIONAL DES ÉTUDES MUSICALES, CHORÉGRAPHIQUES et THÉÂTRALES



* Voir le glossaire en fin de document

DISCIPLINES ENSEIGNÉES AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT RÉGIONAL DE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Quatre spécialités sont proposées :

- **Musique**
- **Danse**
- **Théâtre**
- **Cirque**

En **musique**, les différentes disciplines sont regroupées en départements pédagogiques :

Département	Disciplines
Bois	Flûte traversière – Hautbois – Clarinette – Basson – Saxophone
Cuivres	Trompette/Cornet – Cor – Trombone – Tuba/Saxhorn
Cordes	Violon – Alto – Violoncelle – Contrebasse
Instruments polyphoniques	Piano – Orgue – Accordéon – Guitare classique – Harpe – Percussions
Voix	Chant lyrique – Chant choral dominant –
Musiques anciennes	Clavecin – Flûte à bec – Luth – Théorbe – Viole de gambe – Chant musiques anciennes – Basse continue
Musiques traditionnelles et du monde	Galoubet/tambourin - Guitare flamenco – Musique arabo-andalouse – Percussions africaines – Percussions cubaines – Tango – Bandonéon – Cor des Alpes - Batucada
Musiques actuelles amplifiées	Guitare - Guitare basse – Batterie - Chant
Jazz	Vocal – Basse – Guitare – Batterie – Piano – Cuivres – Bois
Culture et érudition musicale	Formation musicale – Eveil et Initiation musicale – Analyse – Histoire de la musique – Ecriture – Composition – Direction d'ensembles instrumentaux et/ou vocaux
Pratiques collectives	Orchestres (symphonique, d'harmonie, à cordes) – Ensembles instrumentaux – Musique de chambre – Big Band – Chant choral

En **danse** le conservatoire propose trois esthétiques :

- Danse classique
- Danse contemporaine
- Danse jazz

auxquelles s'ajoutent les disciplines théoriques :

Formation musicale du danseur – AFCMD – Anatomie/Physiologie – Culture chorégraphique.

En **théâtre** le conservatoire aborde l'ensemble des techniques du théâtre au sein d'un cursus unique :

- textes, improvisation, masque, marionnettes, nouvelles technologies...

auquel s'ajoutent des cours en inter-discipline :

- danse, chant....

En **arts du cirque** le conservatoire propose deux disciplines :

- Sol
- Aérien

SPÉCIALITÉ MUSIQUE



EVEIL (GSM/5ans)

Objectifs et contenus

Être en Eveil, c'est goûter à la matière artistique.

Le cours d'éveil permet à l'enfant d'ouvrir et d'affiner ses perceptions, d'éduquer son écoute, de mettre en place un vocabulaire sur les sons et la musique, de réaliser des activités corporelles et des activités d'expression artistique. Par ce biais, il entre également en contact avec la diversité artistique proposée au Conservatoire.

L'objectif de cette année de sensibilisation, de découverte, d'ouverture artistique est de rendre l'enfant acteur de ses choix.

Maquette pédagogique

Disciplines	Temps hebdomadaire
Eveil Musical (enseignement collectif)	45 mn
Enseignement instrumental possible selon les disciplines	20 mn (pédagogie de groupe possible)

Évaluation

Évaluation non formalisée

INITIATION CP et INITIATION CE1 (6/7 ans)

Objectifs et contenus

Comme l'Eveil pour les très jeunes enfants, être en Initiation, c'est goûter à la matière artistique de manière concrète avec l'instrument de son choix (cf. parcours découverte)

Le cours d'initiation permet à l'enfant d'ouvrir et d'affiner ses perceptions, d'éduquer son écoute, de mettre en place un vocabulaire sur les sons et la musique, de pratiquer le chant en groupe, éventuellement de réaliser des activités corporelles et des activités d'expression artistique. Par ce biais, il entre également en contact avec la diversité artistique proposée au Conservatoire.

L'objectif de cette année de sensibilisation, de découverte, d'ouverture artistique est de rendre l'enfant acteur de ses choix.

NB : L'année d'initiation musique peut être élargie à une pratique corporelle, conduite en partie par des enseignants de danse.

Organisation

- Niveau scolaire pour débuter cette phase : CP (6 ans) ou CE1 (7 ans) pour les instruments
- Durée de la phase d'initiation : 1 an non renouvelable (sauf pour les élèves de CP pas prêts pour entrer en cycle 1)
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2h00 et 2h30

Maquette pédagogique

Les enfants sont encadrés par une équipe d'enseignants qui leur proposent un contenu artistique situé dans la transition entre le monde sensoriel et le domaine de l'apprentissage.

Disciplines	Temps hebdomadaire
Initiation Musicale (enseignement collectif)	45 mn
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 mn (pédagogie de groupe possible)
Chant choral pour les CE1 (7 ans)	45 mn

Évaluation

Avis collégial des enseignants sur les aptitudes de l'enfant à entrer en cycle 1.

Progression des élèves de l'Eveil à l'entrée en cycle 1

Année scolaire N	Année scolaire N+1	Observations
Eveil	⇒ Initiation CP	<i>En instrument si choix fait + FM</i>
	⇒ Atelier découverte	<i>Si pas d'instrument choisi</i>
Initiation CP	⇒ 1CA1	<i>Si progression satisfaisante (avis du professeur)</i>
	⇒ Initiation CE1	<i>Si progression insuffisante (avis du professeur)</i>
Initiation CE1	⇒ 1CA1	<i>Si progression satisfaisante (avis du professeur)</i>
	⇒ Réorientation	<i>Si progression insuffisante (avis du professeur)</i>

PARCOURS DÉCOUVERTE

Pour les enfants de cette même tranche d'âge (CP/CE1) qui n'auraient pas fait le choix d'un instrument mais souhaiteraient commencer des études musicales, le conservatoire leur propose un "**parcours découverte**".

Objectifs et contenus

Pour beaucoup d'enfants le choix d'un instrument n'est pas une démarche aisée, même si elle semble spontanée, car ils n'ont pas eu l'occasion de voir, d'entendre, de toucher divers instruments.

Bien souvent soumis à la bienveillante orientation familiale, leur choix n'est donc pas véritablement personnel.

Aussi, pour aider ceux qui le souhaitent à découvrir "activement" des instruments de musique au cours de l'année scolaire, le CRR propose un parcours découverte (système d'ateliers tournants) pour découvrir et tester un large panel d'instruments (10 dans l'année scolaire) avant de faire un véritable choix.

Organisation du "parcours découverte"

La durée de ce parcours est fixée à une année scolaire à l'issue de laquelle les élèves pourront faire leur choix définitif, en juin.

Les enfants inscrits dans ce parcours sont considérés comme de véritables élèves. Ils suivent donc le cursus complet, adapté en termes horaires à leur niveau, soit :

Un temps de découverte instrumental en groupe + un cours de Formation musicale + un cours de chant choral pour les CE1 (pratique collective)

Pendant leur parcours, les élèves sont évalués par les enseignants. Cette évaluation servira au moment du choix définitif par les familles et pour la validation par la direction du conservatoire.

Maquette pédagogique

Les enfants sont encadrés par une équipe d'enseignants et de surveillants.

Disciplines	Temps hebdomadaire
Groupe instrumental (3 enfants)	45 minutes
Formation Musicale (enseignement collectif)	45 minutes
Chant choral (enseignement collectif) pour les CE1	45 minutes

Évaluation

Avis des enseignants sur les aptitudes de l'enfant à prendre en compte pour le choix de l'instrument.

PROBATOIRE

Ce niveau est destiné à certaines disciplines en raison de leurs spécificités :

1. Le chant lyrique (problème de mue)
2. L'orgue (utilisation du pédalier)

Tranche d'âge concernée

- Pour le chant : 13 à 15 ans
- Pour l'orgue : à partir de 7 ans

Durée

- Pour le chant : en fonction de l'âge pour intégrer le cycle (1 à 3 ans maximum) – Prob1 à Prob3
- Pour l'orgue : en fonction de la progression (1 à 4 ans maximum) – Prob1 à Prob4

Admission en cycle 1 sur proposition de l'enseignant

CYCLE 1

Les premiers apprentissages sont aussi accessibles aux adultes (pas de limite d'âge) mais dans la limite des places disponibles. Les élèves sont considérés comme adultes à partir de 16 ans. Les enfants restent prioritaires.

Objectifs et contenus

Construction de la motivation et de la méthode, choix d'une discipline, constitution des bases de pratique et de culture. Mise en place de repères culturels, travaux d'écoute, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individuelles de la discipline choisie.

Organisation du cycle

- Âge de référence pour débuter ce cycle :
 - 7 ans (CE1) pour les élèves issus de l'Initiation CP avec avis favorable du professeur
 - 8 ans (CE2) pour les instruments
 - 15 ans (après la mue) pour le chant lyrique
- Durée du cycle de 3 à 5 ans (noté 1CA1 à 1CA5).
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2h30 et 3h45 auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes,...organisés par le conservatoire.

Maquette pédagogique

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes *
Formation Musicale (enseignement collectif)	4 niveaux correspondant à : 1CA1 (première année) ⇒ 1CA2 ⇒ 1CA3 = 1h00 ⇒ 1CA4 = 1h15 <i>NB : Une seule année de redoublement possible</i>
Pratiques collectives (voir liste établie chaque année)	1h00 à 2h00

* Pouvant aller jusqu'à 45 mn pour les percussionnistes en raison de la multiplicité des instruments à étudier

Pour chaque élève, l'enseignant principal (enseignant de la dominante) a la responsabilité de veiller à la cohérence du cursus, en lien avec le coordinateur ou le responsable pédagogique concerné, notamment en ce qui concerne les pratiques collectives dirigées.

Évaluation

- Dossier de l'élève
- Contrôle continu (bulletins trimestriels, auditions publiques, avis éventuels d'experts,...)
- **Conseil de classe de fin de Cycle 1** qui donne un accès direct au Cycle 2 ou à une réorientation.

CYCLE 2

Objectifs et contenus

Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :

- une bonne ouverture culturelle
- l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- la capacité à tenir sa place dans une pratique collective

Travaux d'écoute, acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individualisées.

Organisation du cycle

- Durée du Cycle de 3 à 5 ans (noté 2CA1 à 2CA5).
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 3h45 et 6h15 auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes,...organisés par le conservatoire.

Maquette pédagogique

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes *
Formation Musicale (enseignement collectif)	3 niveaux de FM correspondant à : ■ 1h30 (2CA1 ⇔ 2CA2 ⇔ 2CA3) <i>Une seule année de redoublement possible</i>
Parcours d'érudition musicale : approche d'une discipline d'érudition : analyse, écriture, histoire de la musique (enseignement collectif)	1h00 (à placer à l'intérieur du cycle, une année au choix de l'élève en concertation avec l'équipe enseignante)
Pratiques collectives dirigées et/ou non dirigées <i>(voir liste établie chaque année)</i>	0h30 à 3h00 (selon l'affectation)

* Pouvant aller jusqu'à 1h00 pour les percussionnistes en raison de la multiplicité des instruments à étudier

Pour chaque élève, l'enseignant principal (enseignant de la dominante) a la responsabilité de veiller à la cohérence du cursus, en lien avec le coordinateur ou le responsable pédagogique concerné, notamment en ce qui concerne les pratiques collectives, dirigées ou non dirigées.

Évaluation

- Dossier de l'élève
- Contrôle continu (bulletins trimestriels, auditions publiques, avis éventuels d'experts,...)
- Pour la FM/Culture musicale : validation du 2CA3 (FM) puis du 2CA4 (Érudition musicale)
- Examen terminal devant jury extérieur

Diplôme délivré

- **Le Brevet de fin de Cycle 2 (BEM)** peut donner accès aux différentes propositions en Cycle 3 (diplômant ou non diplômant) ou être une fin en soi. L'obtention du Brevet de fin de Cycle 2 est une condition pour l'accès au Cycle d'orientation professionnelle.

- A défaut de BEM, une attestation validant les enseignements suivis peut être délivrée par le directeur de l'établissement.

Le Brevet d'Etudes Musicales (BEM) est délivré après obtention de 4 "avis favorables" :

1. Discipline dominante (instrumentale ou vocale)
2. FM
3. Parcours d'érudition
4. Pratiques collectives

Dispositions particulières

A partir du cycle 2, des parcours personnalisés peuvent être proposés (cf. pages 34 à 37)

CYCLE 3 diplômant

Condition d'accès : être en possession du BEM

Objectifs et contenus

Le Cycle 3 de Pratique en Amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par le Conservatoire.

Ce Cycle poursuit trois objectifs principaux :

- apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux,
- s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre les responsabilités le cas échéant,
- s'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autres esthétiques, démarche d'invention...).

Organisation du cycle

- Durée du Cycle de 2 à 4 ans (noté 3CA1 à 3CA4)
- Le volume global de la formation représente environ 300 heures de formation, dont 1h00 hebdomadaire en discipline individuelle, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes,...organisés par le conservatoire.

Maquette pédagogique

Disciplines	Temps hebdomadaire		
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	1h00		
Parcours de Culture musicale :	1h30	sur 2 ans sur 1 an	Répartition de ces deux disciplines sur l'ensemble du cycle (niveaux 3CA1⇒ 3CA2⇒ 3CA3⇒ 3CA4)
Parcours de pratiques collectives (<i>voir liste établie chaque année</i>)	2h00 à 4h00		
Projet interdisciplinaire	En fonction du projet (environ 20h00 réparties sur l'année)		

Pour chaque élève, l'enseignant principal (enseignant de la dominante) a la responsabilité de veiller à la cohérence du cursus, en lien avec le coordinateur ou le responsable pédagogique concerné, notamment en ce qui concerne les pratiques collectives, dirigées et non dirigées.

Évaluation

- Dossier de l'élève
- Contrôle continu (bulletins trimestriels, auditions publiques, avis éventuels d'experts,...)

L'attribution du CEM est proposée par une commission après validation du projet interdisciplinaire et de trois Unités de Valeurs (UV) :

- UV de la dominante
- UV de culture musicale (validation du parcours complet)
- UV de pratiques collectives (validation du parcours complet)

Le **Certificat d'Études Musicales** (CEM) est délivré par le directeur du conservatoire sur proposition de la commission ad hoc et après la réalisation du concert de fin de cycle 3.

La prestation est publique et sa durée totale doit être comprise entre 15 et 20 minutes maximum d'occupation de scène.

NB : Le projet interdisciplinaire est à réaliser l'année précédent celle du concert terminal. Il se prépare avec les élèves de cycle 3 des autres spécialités.

☞ voir les modalités d'attribution du Certificat d'études musicales en page 39

CYCLE 3 non diplômant

Voir "Parcours personnalisés" pages 34 à 37

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Condition d'accès : être en possession du BEM puis réussir l'examen d'admission dans ce cycle

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle.
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur.
- Pratique soutenue dans la dominante choisie, modules de pratiques collectives et de culture.
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur

Organisation du cycle

- Admission sur examen d'entrée
- Durée du cycle entre 2 et 4 ans (noté COP1 à COP4).
- Volume global de 750 heures environ y compris la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes,...organisés par le conservatoire.
- Parcours de formation structuré à partir des dominantes proposées

Maquette pédagogique

Pour chaque élève, l'enseignant principal (enseignant de la dominante) a la responsabilité de veiller à la cohérence du cursus, en lien avec le coordinateur ou le responsable pédagogique concerné, notamment en ce qui concerne les pratiques collectives, dirigées et non dirigées.

Les différents enseignements sont répartis dans trois modules et une unité d'enseignement :

1. Module principal = 2 unités d'enseignement (UE)
2. Module associé de pratique collective = 2 unités d'enseignement (UE)
3. Module complémentaire de formation et de culture musicale = 2 unités d'enseignement (UE)
4. Unité d'enseignement au choix à choisir dans une liste

A ces modules et unité d'enseignement, s'ajoute un projet personnel à réaliser et à faire valider en cours de cursus.

Voir annexes 1 & 2.

Évaluation

- Dossier de l'élève
- Contrôle continu (bulletins trimestriels, auditions publiques, avis éventuels d'experts,...)
- Examen terminal devant jury extérieur

Les élèves inscrits en Cycle d'orientation professionnelle sont tenus de se présenter chaque année devant un jury interne. Cette présentation donne lieu à une évaluation ponctuelle.

Examen final devant jury externe pour la validation du Diplôme d'Études Musicales (DEM). L'épreuve se passant au niveau régional, elle peut avoir lieu dans un autre établissement du réseau régional PACA.

Le DEM est un diplôme regroupant les Modules et UE correspondant aux enseignements précisés dans la maquette pédagogique.

Le Diplôme d'Études Musicales est délivré par le directeur de l'établissement sur avis d'une commission après obtention de tous les modules

NB : Le candidat n'est autorisé à passer l'UE d'interprétation du Module principal qu'après avoir validé :

- les autres modules
- l'UE au choix.
- son projet personnel



SPÉCIALITÉ
DANSE

Le contenu des phases d'Eveil et d'Initiation s'appuie sur les principes fondamentaux communs aux 3 disciplines (dances classique, contemporaine et jazz) sans aborder l'aspect technique propre à chacune.

ÉVEIL

Objectifs et contenus

Éveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique

Organisation du cycle

- A partir de 4 ans minimum (Moyenne section maternelle)
- Durée de 1 à 2 ans
- Temps hebdomadaire de cours : 0h45

Maquette pédagogique

Niveau	Âge	Durée	Temps de cours hebdomadaire
Eveil 1	4/5 ans	1 an	
Eveil 2	5/6 ans	1 an	0h45 de cours hebdomadaire collectif

Évaluation

Contrôle continu – Avis des professeurs

INITIATION

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement corporel et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- La découverte de la sensibilité artistique et de la créativité
- La prise de conscience de l'écoute des sensations
- Le développement de la musicalité, de l'habileté corporelle de la relation aux autres
- L'expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux dans les techniques de danse
- La découverte d'éléments de terminologie

Organisation du cycle

- A partir de 6 ans minimum (classe de CP)
- Durée de 1 à 2 ans
- Temps hebdomadaire de cours : 1h

Maquette pédagogique

Niveau	Âge	Durée	Temps de cours hebdomadaire
Initiation 1	6/7 ans	1 an	1h00 de cours hebdomadaire collectif

Évaluation

Contrôle continu – Avis des professeurs

CYCLE 1

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- L'approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- L'acquisition des éléments de technique de base
- La découverte des œuvres chorégraphiques
- L'appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique
- L'acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle
- L'apprentissage en parallèle de 2 disciplines chorégraphiques (danse classique et contemporaine ou danse classique et jazz)
- La pratique en atelier : approche du répertoire, de l'improvisation, de la composition, relation musique-danse, sensibilisation à l'anatomie
- La pratique du spectateur

Organisation du cycle

- A partir de 8 ans minimum
- Durée du Cycle de 3 à 5 ans en 3 phases notées 1CP1 à 1CP3
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2h30 et 4h30 auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes,...organisés par le conservatoire.

Les élèves abordent deux disciplines (danse classique **et** danse contemporaine ou jazz) et font le choix d'une discipline dominante à la fin du cycle.

Maquette pédagogique

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Phase 1	à partir de 8 ans	3 à 5 ans	• Danse classique : 1h15	Total = 2h30
Phase 2			• Danse contemporaine ou jazz : 1h15	
Phase 3			• Danse classique : 1h30 • Danse contemporaine ou jazz : 1h30 • Danse classique : 2h00 • Danse contemporaine ou jazz : 2h00	Total = 3h00 Total = 4h00

Évaluation

- Dossier de l'élève
- Contrôle continu (bulletins trimestriels, ETI, auditions publiques et devant experts)
- **Conseil de classe de fin de Cycle 1** qui donne un accès direct au Cycle 2 avec le choix d'une dominante ou d'une double dominante ou à une réorientation en Parcours Personnalisé (non diplômant).

CYCLE 2

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- La prise de conscience de la danse comme langage artistique
- L'initiation à l'endurance, la capacité à s'auto-évaluer
- L'approfondissement des acquis d'éléments de la technique, enrichissement de la terminologie
- La poursuite de l'apprentissage des deux disciplines chorégraphiques (danse classique et contemporaine ou danse classique et jazz)
- L'approche de l'improvisation et de la composition, des répertoires, de la relation musique-danse,

de l'anatomie

- La familiarisation avec les œuvres chorégraphiques (patrimoine chorégraphique et répertoires)
- Les liens avec la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacle, master classes, expositions, concerts...)
- La formation musicale du danseur (FMD)
- La pratique du spectateur

Organisation du cycle

- A partir de 11 ans.
- Durée du Cycle de 3 à 5 ans en 3 phases notées 2CP1 à 2CP3
- Temps hebdomadaire de cours : entre 4h30 et 5h30 + sessions auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes,...organisés par le conservatoire.

Les élèves suivent une discipline dominante et une discipline complémentaire ou une double-dominante

Maquette pédagogique

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Phases 1 & 2			<ul style="list-style-type: none">• Dominante : 2 x 1h30• Complémentaire : 1h30• Recherche chorégraphique (facultatif) : 1h00	<i>Total = 4h30</i>
Phase 3	à partir de 11 ans	3 à 5 ans	<ul style="list-style-type: none">• Dominante : 2 x 1h30• Complémentaire : 1h30• Recherche chorégraphique et FMD : 1h00• AFCMD – Anatomie/physiologie – Culture chorégraphique – Culture musicale : sous forme de sessions	<i>Total = 5h30 + sessions</i>

NB : Possibilité de redoubler 2 fois au cours du cycle

Évaluation

- Dossier de l'élève
- Contrôle continu (bulletins trimestriels, auditions publiques)
- Examen de fin de cycle devant jury extérieur

Diplôme délivré :

- Le **Brevet de fin de Cycle 2** (BEC) qui peut donner accès aux différentes propositions en Cycle 3 (diplômant ou non diplômant). L'obtention du Brevet de fin de Cycle 2 est une condition pour l'accès au Cycle 3 diplômant et au Cycle d'orientation professionnelle.
- A défaut de BEC, une attestation validant les enseignements suivis peut être délivrée.

Le **Brevet d'Études Chorégraphiques** (BEC) est délivré après l'obtention de trois "avis favorables" :

1. Discipline dominante : *variation imposée du Ministère de la Culture*
2. Discipline complémentaire : *variation libre*
3. Formation musicale du danseur

Dispositions particulières

A partir du cycle 2, des parcours personnalisés peuvent être proposés.

CYCLE 3 diplômant

Condition d'accès : être en possession du BEC

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- La capacité à développer un projet artistique et à s'intégrer au projet d'un groupe
- L'autonomie dans l'appropriation de la danse et dans l'expérience de l'interprétation
- Le développement de l'endurance et l'approche de la virtuosité
- L'approfondissement des acquis techniques, enrichissement de la terminologie
- La poursuite de l'apprentissage des trois disciplines chorégraphiques (danse classique, danse contemporaine et danse jazz)
- L'approche pratique des répertoires, de l'improvisation et de la composition et de la relation musique-danse
- La participation à des projets axés sur la création et ou le répertoire
- L'approche de la connaissance du corps (cours d'anatomie-physiologie), la capacité à analyser des œuvres chorégraphiques et l'approfondissement de la connaissance du patrimoine (cours de culture chorégraphique)
- Les liens avec la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des évènements artistiques (spectacles, master classes, expositions, concerts...)
- La formation musicale du danseur (FMD) et culture musicale
- La pratique du spectateur

Organisation du cycle

- A partir de 14 ans
- Durée du Cycle de 2 à 6 ans en 2 phases notées 3CP1 et 3CP2
- Temps hebdomadaire de cours : 7h00 + sessions auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes,...organisés par le conservatoire.

Les élèves suivent une discipline dominante (danse contemporaine ou classique ou jazz) et une discipline complémentaire (danse jazz ou contemporaine ou classique).

Maquette pédagogique

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Phases 1 & 2	A partir de 14 ans	2 à 6 ans	<ul style="list-style-type: none">• Dominante : 3 cours x 1h30• Complémentaire : 1h30• FMD/Culture musicale : 1h00• Ballet junior (optionnel) : 5h00• AFCMD – Anatomie/physiologie – Culture chorégraphique – Culture musicale : sous forme de sessions	<i>Total = 7h00 + sessions</i>

Évaluation

- Dossier de l'élève
- Contrôle continu (bulletins trimestriels, auditions publiques)
- Examen de fin de cycle devant jury extérieur

Diplôme délivré :

- Le **Certificat d'Études Chorégraphiques** (CEC) qui valide la fin des études chorégraphiques du parcours amateur.
- A défaut de CEC, une attestation validant les enseignements suivis peut être délivrée.

Le **Certificat d'Études Chorégraphiques** (CEC) est délivré après l'obtention de trois Unités de Valeurs (UV) :

1. UV technique (classique, contemporaine ou jazz) :
 - Variation imposée dans la dominante (Ministère de la Culture)
 - Variation libre dans la complémentaire sous forme d'un Projet Interdisciplinaire
2. UV de FMD/Culture Musicale : validation sur contrôle continu
3. UV au choix : validation sur contrôle continu
 - a) AFCMD - Anatomie/Physiologie
 - b) Culture Chorégraphique

CYCLE 3 non diplômant

Voir "Parcours personnalisés" page 34 à 37

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Condition d'accès : être en possession du BEC puis réussir l'examen d'admission dans ce cycle

Objectifs et contenus

- Accomplissement de la dimension artistique en tant que projet de réalisation personnelle
- Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation
- Lecture analytique et construction d'une perception critique des œuvres chorégraphiques rencontrées
- Développement de l'endurance et de la virtuosité
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur
- Pratique du spectateur

Organisation du cycle

- Admission sur examen d'entrée
- A partir de 14 ans
- Durée du Cycle de 2 à 4 ans en 2 phases notées COPP1 et COPP2
- Temps hebdomadaire de cours : 14H30 + sessions auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes,...organisés par le conservatoire.

Maquette pédagogique

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Phases 1 & 2	A partir de 14 ans	2 à 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Dominante : 4 x 1h30 • Complémentaire : 1h30 • Ballet junior : 5h00 • FMD/Culture musicale : 1h • Culture chorégraphique : 1h • AFCMD – Anatomie/physiologie : sous forme de sessions 	<i>Total</i> $=$ <i>14h30</i> $+$ <i>sessions</i>

Évaluation

- Dossier de l'élève
- Contrôle continu (bulletins trimestriels, auditions publiques)
- Examen final devant **jury externe** pour la validation du module d'interprétation

Le **Diplôme d'Études Chorégraphiques** (DEC) est délivré par le directeur sur avis d'une commission après obtention des deux modules suivants :

MODULES	LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)
Module d'interprétation	UE1 : variation imposée dans la dominante (*) UE2 : variation libre dans la dominante UE3 : variation libre dans la complémentaire
Module complémentaire	UE4 : Formation musicale du danseur/Culture musicale UE5 : Culture chorégraphique UE6 : AFCMD – Anatomie/Physiologie

(*) fournie par le Ministère de la Culture

NB : Le candidat n'est autorisé à passer le module d'interprétation qu'après avoir validé le module complémentaire.

SPÉCIALITÉ THÉÂTRE



Ecole de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, le théâtre est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence qui implique des techniques et son enseignement une méthode.

L'enseignement du théâtre régit l'apprentissage d'un art et doit s'envisager sous un double éclairage :

- une approche globale du théâtre
- une formation d'acteur.

En application de ces principes, le département des études théâtrales propose, dans le cadre défini ci-dessous, un enseignement initial à l'art et à la pratique du théâtre qui ne préjuge pas de l'avenir des élèves : spectateurs avertis, artistes amateurs, candidats à l'aventure professionnelle, sans privilégier aucune de ces hypothèses avant l'accès au 3^{ème} Cycle d'orientation professionnelle.

PHASES D'ÉVEIL & D'INITIATION

Objectifs et contenus

- sollicitation de l'expression personnelle de l'enfant, développement de sa disponibilité corporelle et sensorielle (concentration et attention, perception, proprioception, écoute de soi et des autres...) et la perception, la découverte, la structuration de l'espace et du temps
- pratique ludique
- éveil de la curiosité de l'enfant (ou de l'adolescent) à travers la découverte du monde du théâtre, ses spectacles, ses lieux, ses métiers, ses techniques spécifiques (décors, costumes, masques, marionnettes...) l'écriture personnelle, individuelle et collective, sollicitée ou non par le conte, l'histoire, le mythe, dialoguée ou non, en référence ou non à un répertoire

Organisation du cycle

- Âge de référence pour débuter ce cycle : entre 11 et 12 ans pour la phase d'éveil – entre 13 et 14 ans pour la phase d'initiation
- Durée du cycle : selon l'âge d'entrée
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2h00 et 2h30

Maquette pédagogique

Niveau	Discipline	Temps hebdomadaire
Eveil		2h00
Initiation	Enseignement à caractère collectif	2h30

Évaluation

- Contrôle continu
- Avis des professeurs

CYCLE 1

Objectifs et contenus

- identification, à partir des «désirs premiers» de théâtre de l'élève et de la diversité des champs d'exploration et d'apprentissage
- confrontation aux exigences du travail en groupe
- découverte des exigences du «corps» théâtral
- mise en enjeu de la prise de parole.

Organisation du cycle

- Âge : à partir de 15 ans jusqu'à 24 ans
- Durée du cycle de 1 à 2 ans, notée 1C1 et 1C2
- Temps hebdomadaire de cours = 3h00 auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes,...organisés par le conservatoire.

Maquette pédagogique

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Théâtre	3 h
Modes et techniques diverses (marionnettes, corps...) éventuellement avec un intervenant extérieur	Dans le cadre des cours

Évaluation

- Contrôle continu
- Avis des professeurs

CYCLE 2

Objectifs et contenus

- acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale
- aborder le jeu théâtral par l'improvisation et la pratique du jeu et l'exploration des répertoires du théâtre
- acquérir les bases d'une culture théâtrale
- explorer divers modes et techniques d'expression théâtrale et aborder d'autres disciplines, par la rencontre avec un des modes et techniques suivants : marionnette, théâtre gestuel, clown, commedia dell'arte, conte... et une des disciplines suivantes : danse, musique, art vocal, chanson, arts plastiques, cinéma et autres arts liés à l'image...

Organisation du cycle

- Âge : à l'issue du cycle 1
- Durée du cycle de 1 à 3 ans, notée 2C1, 2C2 et 2C3
- Temps hebdomadaire de cours = 6h00 auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes,...organisés par le conservatoire.

Maquette pédagogique

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Théâtre	4h30
Inter discipline : Chant et/ou Danse et/ou Arts du cirque	1h30
Stage sur des techniques diverses par un intervenant extérieur	<ul style="list-style-type: none">• <u>obligatoire</u> dans le cadre des cours• <u>facultatif</u> en dehors des cours, accès, selon les places disponibles, à des stages avec les élèves de Cycle 3

Évaluation

- Contrôle continu
- Examen devant jury externe
- Orientation vers un cycle 3 diplômant ou vers un Cycle d'orientation professionnelle après examen d'entrée

CYCLE 3 diplômant

Objectifs et contenus

- poursuivre l'entraînement corporel et vocal par une pratique régulière de la danse et/ou des techniques vocales
- privilégier le travail d'interprétation
- approfondir la culture théâtrale par une approche de la scénographie, de la mise en scène et, plus globalement, de l'évolution des formes théâtrales et des courants esthétiques ; par la lecture d'œuvres et par une approche des réalités institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur théâtral.
- renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils par la pratique régulière : d'ateliers d'écriture, d'au moins un des modes et techniques suivants : marionnette, théâtre gestuel, clown, commedia dell'arte, conte, cirque...et d'au moins une des disciplines suivantes : danse, instrument de musique, art vocal, chanson, cinéma et autres arts liés à l'image...

Organisation du cycle

- Âge : à l'issue du cycle 2 – à partir de 16 ans jusqu'à 26 ans
- Durée du cycle de 1 à 3 ans, notée 3C1, 3C2 et 3C3
- Temps hebdomadaire de cours = 8h30 minimum

Maquette pédagogique

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Théâtre (interprétation)	7h
Minimum un cours à choisir parmi les cours d'interdiscipline, de training ou de dramaturgie du cycle d'orientation professionnelle ou participation à la transversalité	Minimum 1h30
Participation aux stages programmés pour le Cycle d'orientation professionnelle	Facultatif

Évaluation

- Contrôle continu
- Examen devant jury externe

CYCLE 3 non diplômant

Voir "Parcours personnalisés" pages 34 à 37

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Objectifs et contenus

Un programme exigeant et personnalisé construit autour :

- d'un approfondissement des acquis
- de stages réguliers menés par des intervenants extérieurs ;
- d'un perfectionnement en techniques vocales et chorégraphiques (de l'ordre de 2 heures/semaine pour chaque discipline), concerté entre enseignants de ces disciplines et enseignant(s) "théâtre"
- de l'accompagnement de projets individuels et collectifs d'élèves.

Organisation du cycle

- Âge : à partir de 18 ans jusqu'à 26 ans
- Admission sur examen d'entrée
- Durée du cycle de 2 à 3 ans, notée COP1, COP2 et COP3
- Temps hebdomadaire de cours = 21h30 à 26h30

Maquette pédagogique

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Cours Théâtre et inter disciplines	18h30
Suivi des projets personnels	0h30
Stages de techniques de jeu et carte blanche à un artiste	80 à 120 heures annuelles
Scènes de préparation aux concours d'entrée des ENS	5h en option
Travail en autonomie (<i>sans présence de l'enseignant</i>)	6h00

Évaluation

Les élèves inscrits en cycle d'orientation professionnelle sont tenus de se présenter chaque année devant un **jury interne**. Cette présentation donne lieu à une évaluation.

Examen final devant **jury externe** pour la validation du Diplôme d'Études Théâtrales (DET).

Le **Diplôme d'Études Théâtrales** est délivré par le directeur sur avis d'une commission.

NB : les élèves ne peuvent passer le Diplôme d'Études Théâtrales qu'à partir du niveau COP2.

SPÉCIALITÉ ARTS DU CIRQUE



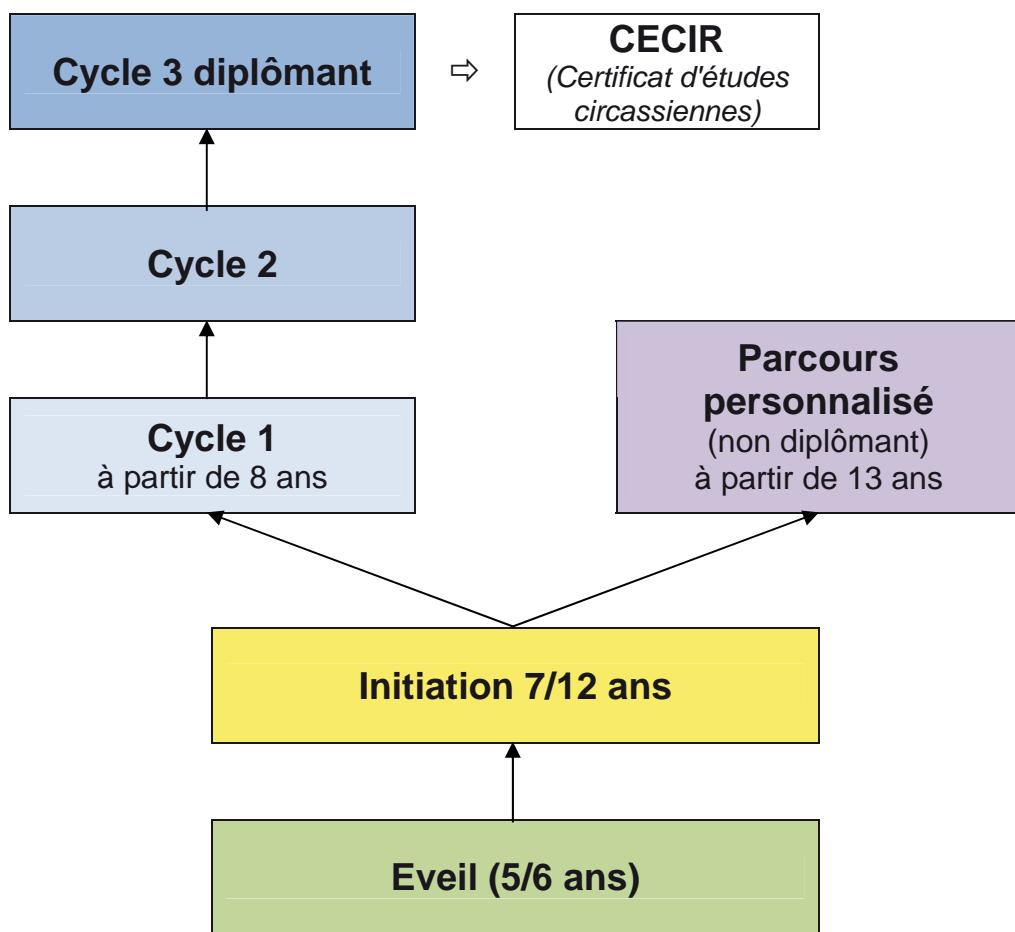
Les arts du cirque se sont invités au conservatoire par leur ouverture récente et réussie à d'autres arts. Les grandes familles de pratiques circassiennes y sont représentées : l'acrobatie, l'aérien, la jonglerie (ou, manipulation d'objets), l'équilibre sur objets et l'art clownesque. S'enrichissant d'autres pratiques artistiques telles que la musique, la danse ou le théâtre, les arts du cirque sont un exemple des richesses que la pluridisciplinarité peut apporter en termes de créativité, d'invention et d'émotion dans le spectacle contemporain.

L'enseignement des arts du cirque est organisé en deux parcours :

- Cursus
- Hors cursus (parcours personnalisé)

Quel que soit le parcours choisi, l'élève aura développé une sensibilité à cet art lui permettant un regard de spectateur averti, une maîtrise de niveau « pratique amateur » ou l'évolution vers une carrière professionnelle.

SCHÉMA DES ÉTUDES CIRCASSIENNES



ÉVEIL

Objectifs et contenus

Découverte des techniques au sol (acrobatie, équilibres sur objets, jonglerie). Éveil de la créativité et de la sensibilité artistique par le jeu.

Organisation du cycle

- A partir de 5 ans minimum
- Durée de 1 à 2 ans
- Temps hebdomadaire de cours : 1h00

Évaluation

Non formalisée

INITIATION

➤ PRATIQUES AU SOL

Objectifs et contenus

Échauffements, assouplissements, étirements et relaxation. Pratique pluridisciplinaire des techniques au sol et plus particulièrement de l'acrobatie. Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité.

Organisation du cycle

- A partir de 7 ans minimum
- Durée de 1 à 6 ans
- Temps hebdomadaire de cours : 1h30

Maquette pédagogique

Niveau	Âge	Durée	Temps de cours hebdomadaire
Initiation	7/12 ans	1 à 6 ans	1h30 de cours hebdomadaire collectif

Évaluation

Non formalisée (avis des enseignants)

➤ PRATIQUES AÉRIENNES (en option)

Objectifs et contenus

Échauffements, assouplissements, étirements. Pratique pluridisciplinaire des techniques aériennes (trapèze fixe, corde lisse, tissus et trapèze volant). Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité.

Organisation du cycle

- Être inscrit en parallèle dans un atelier de pratiques au sol
- A partir de 8 ans minimum
- Durée de 1 à 4 ans
- Temps hebdomadaire de cours : 1h30

Maquette pédagogique

Niveau	Âge	Durée	Temps de cours hebdomadaire
Initiation	8/12 ans	1 à 5 ans	1h30 de cours hebdomadaire collectif

Évaluation

Non formalisée (avis des enseignants)

CYCLE 1

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement technique et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- La découverte de l'expression artistique
- L'acquisition des éléments de technique de base (particulièrement en acrobatie, équilibre)
- La prise de conscience de son corps dans l'espace
- La relation au groupe

Organisation du cycle

- A partir de 8 ans minimum
- Entrée sur concours ou un an de pratique circassienne ou gymniique avérée
- Durée du Cycle de 3 à 6 ans
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 3h30 et 5h00 (soit 2h00 de pratiques au sol – 1h30 de pratiques aériennes – Cessions de pratiques transversales).

Les élèves abordent la pratique de deux familles techniques du Cirque (sol **et** aérien) et font le choix d'une technique principale la dernière année du cycle en vue d'une présentation publique.

Une évaluation technique intermédiaire notée décide du possible passage de l'examen de fin de cycle l'année suivante.

Maquette pédagogique

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Cycle 1	A partir de 8 ans	3 à 6 ans	<ul style="list-style-type: none">• Pratiques au sol• Pratiques aériennes• jeu d'acteur• Danse adaptée	<i>Total = 5h00</i>

NB : Possibilité de redoubler 2 fois l'année du test et l'année de l'examen de fin de cycle

Évaluation

- Dossier de l'élève
- Contrôle continu (bulletins trimestriels, ETI, auditions publiques et devant experts)
- Test technique (en fin de 2ème année) donnant accès à l'examen de fin de cycle l'année suivante
- Conseil de classe de fin de Cycle 1 donnant un accès direct au Cycle 2

CYCLE 2

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement technique et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- L'organisation de son temps de pratique
- La capacité à s'évaluer et à se corriger
- L'évolution d'une technique de base vers une technique plus évoluée et recherchée
- L'inventivité et la créativité
- La relation au groupe

Organisation du cycle

- A partir de 11 ans minimum
- Entrée sur concours ou trois années de pratique circassienne ou gymniique avérée
- Durée du Cycle de 3 à 6 ans
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 5h30 et 7h00 (2h00 d'acrobogie au sol – 3h30 répartie selon les spécialisations – 1h30 de pratiques transversales).

Les élèves choisissent deux techniques principales tout en continuant de pratiquer l'acrobogie.

Une évaluation technique intermédiaire notée décide du possible passage de l'examen de fin de cycle l'année suivante.

Maquette pédagogique

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Cycle 2	A partir de 11 ans	3 à 6 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques au sol • Pratiques aériennes • Danse adaptée • Jeu d'acteur 	<i>Total = 7h00</i>

NB : Possibilité de redoubler 2 fois l'année du test et l'année de l'examen de fin de cycle

Évaluation

- Dossier de l'élève
- Contrôle continu (bulletins trimestriels, ETI, représentations publiques et devant experts)
- Test technique (en fin de 2ème année) donnant accès à l'examen de fin de cycle l'année suivante
- Examen devant un jury extérieur

CYCLE 3

Objectifs et contenus

Finaliser la formation technique et artistique de l'élève :

- L'écoute physique (préparation physique, temps de repos, prévention des accidents corporels)
- La connaissance de l'historique et du fonctionnement du milieu artistique
- L'étude de la biomécanique
- L'écriture d'un projet
- La direction d'acteurs

Organisation du cycle

- A partir de 14 ans minimum
- Entrée sur concours ou cinq années de pratique circassienne ou gymnique avérées
- Durée du cycle de 3 à 6 ans
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 5h30 et 7h00 (2h00 d'acrobatie au sol – 3h30 réparties suivant la ou les spécialités choisies – 1h30 de pratiques transversales).

Les élèves choisissent une ou plusieurs techniques principales tout en continuant de pratiquer l'acrobatie. Une évaluation technique intermédiaire notée décide du possible passage de l'examen de fin de cycle l'année suivante. L'année de préparation de l'examen s'organise autour de la préparation et la réalisation d'un projet artistique personnel.

Maquette pédagogique

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Cycle 3	A partir de 14 ans	3 à 6 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques au sol • Pratiques aériennes • Danse adaptée • Jeu d'acteur 	<i>Total = 7h00</i>

NB : Possibilité de redoubler 2 fois l'année du test et l'année de l'examen de fin de cycle

Évaluation

- Dossier de l'élève
- Contrôle continu (bulletins trimestriels, ETI, représentations publiques et devant experts)
- Test technique (en fin de 2ème année) donnant accès à l'examen de fin de cycle l'année suivante
- Examen devant un jury extérieur



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

DU

CONSERVATOIRE

DE

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Les éléments présentés dans les pages précédentes sont d'ordre général et quasiment applicables à l'ensemble des disciplines de chaque spécialité.

Cependant des spécificités propres à chaque discipline, notamment dans le domaine instrumental, nécessitent des précisions et des détails.

Pour ne pas alourdir le présent règlement des études, ces informations complémentaires figureront dans des fiches annexes ou sous forme de livret. Ces documents sont à retirer auprès du secrétariat du site.

CURSUS SPÉCIFIQUES

Le conservatoire propose des cursus spécifiques dans les esthétiques suivantes :

1. **Formation musicale générale "dominante"**
2. **Chant choral "dominante"**
3. **Direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux**
4. **Ecriture**
5. **Composition**
6. **Culture musicale (analyse + histoire de la musique)**
7. **Accompagnement instrumental et vocal**
8. **Jazz**
9. **Musiques actuelles amplifiées**
10. **Musiques traditionnelles/musiques du monde**

Ces cursus sont définis en annexe 3 du présent règlement.

CLASSE PRÉPARATOIRE

AUX CONCOURS D'ENTRÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La **classe préparatoire** "Classe Prépa" s'adresse uniquement aux élèves ayant impérativement obtenu leur DEM ou DEC ou DET complet et, de préférence, leur baccalauréat.

Cette classe a pour but de permettre aux étudiants de parfaire leur formation dans la perspective de poursuivre leurs études dans les établissements d'enseignement supérieur du **domaine artistique** : Pôle d'enseignement supérieur, CNSMD, CNSAD, CNDC, Ecole de l'Opéra, CEFEDEM.

Conditions d'admission

- Obtention du DEM ou DEC ou DET au cours des trois années scolaires précédentes
- Admissibilité : sur dossier
- Admission : concours sur épreuves

Objectifs et contenus

- approfondissement de la technique vers la virtuosité
- développement de l'autonomie
- renforcement de la culture musicale, chorégraphique ou théâtrale
- rudiment de la pédagogie

Organisation de la classe

- Durée : 1 an exceptionnellement renouvelable une fois (Prépa 1 puis Prépa 2)
- Temps hebdomadaire de cours variable selon les spécialités (musique, danse ou théâtre)

Maquette pédagogique

➤ Pour la musique = 12 à 16h00/semaine

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Cours individuel d'instrument	1h00
Pratiques collectives :	
▪ Orchestre ou formation dirigée de 3 ^{ème} cycle	2h30
▪ Musique de chambre (sonate + ensemble)	1h00 x 2 = 2h00
Culture musicale (analyse + histoire de la musique)	2h00 à 4h00
Ecriture musicale – Instrumentation/Orchestration	2h00
Encadrement des élèves au sein des formations des 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles	Par session
Initiation à la direction d'orchestre ou de chœur	1h30

➤ Pour la danse = 13h00/semaine

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Dans la dominante	3 x 1h30 = 4h30
Dans la complémentaire	1h30
Ballet Junior	5h00
FMD / Culture musicale	1h
Culture chorégraphique	1h
AFCMD	Sous forme de sessions

➤ Pour le théâtre = 11h00/semaine

Matières abordées	Temps hebdomadaire
<i>Programme à définir au cas par cas selon les besoins de l'élève. A titre d'exemple et sans limitation :</i>	
Scènes complémentaires ENS	5h
Training d'acteur	2h
Inter-discipline : danse	2h
Inter-discipline : voix et chant	2h
Stages avec intervenants extérieurs	semaines complètes

Évaluation

- Contrôle continu
- Avis des professeurs en commission pour l'octroi éventuel d'une seconde année

PARCOURS PERSONNALISÉS

MUSIQUE

Les **parcours personnalisés** (PP) peuvent être proposés aux élèves à partir de l'entrée en cycle 2, à condition d'avoir totallement terminé et validé le cycle 1.

Pour bénéficier d'un parcours personnalisé, l'élève doit :

1. En faire la demande par écrit auprès du directeur du conservatoire avant le 1^{er} juin de l'année scolaire en cours, pour l'année scolaire suivante, en précisant ses objectifs par le biais d'un court document écrit (2 pages maximum)
2. Participer à un entretien d'évaluation de son projet avec l'équipe pédagogique et le responsable du site concerné (*)

A partir du cycle 2 les PP sont établis pour une période maximale de deux ans, renouvelable une seule fois.

Le code de dénomination sera : PP1, PP2 puis PP3, PP4

(*) *le projet ne doit pas se résumer à un cours particulier d'instrument*

Le cycle 3 non diplômant (3^{ème} cycle de formation continuée ou complémentaire. cf. SNOP) est considéré comme un parcours personnalisé. Il est accessible aux élèves issus du deuxième cycle voire des parcours personnalisés proposés à partir du cycle 2.

La présence dans ce cycle est prévue pour une période maximale de deux ans non renouvelable. Une année supplémentaire peut exceptionnellement être accordée.

Le code de dénomination sera : 3FC1, 3FC2 puis 3FC3

Durée des cours individuels d'instrument :

- PP = 0h30/semaine
- 3FC = 0h45/semaine

Les PP correspondent à un enseignement hors cursus. Ils ne font pas l'objet d'examens ni de diplômes.

En revanche le contrôle continu s'exerce tout au long du parcours et le renouvellement de la période fait l'objet :

1. D'un bilan écrit, remis et commenté à l'élève par l'équipe pédagogique et le responsable du site concerné, à la fin de la période.
2. Puis, éventuellement, d'une demande de renouvellement faite par l'élève et adressée par écrit au directeur du conservatoire avant le 1^{er} juin de l'année scolaire en cours, pour l'année scolaire suivante, en précisant les raisons du renouvellement et les objectifs visés (court document écrit de 2 pages maximum). Cette demande est examinée par l'équipe pédagogique et le responsable du site concerné.

DANSE

- Les parcours personnalisés (PP) peuvent être proposés aux élèves à partir de l'entrée en cycle 2, à condition d'avoir totalement terminé et validé le cycle 1.

Ils sont établis pour une période maximale de deux ans, renouvelable une seule fois.

Le code de dénomination sera : PP1, PP2 puis PP3, PP4

Nombre de cours hebdomadaires : 2 cours minimum soit 2 x 1h30

⇒ choix d'une ou 2 esthétiques (classique et contemporain ou classique et jazz)

- Le cycle 3 non diplômant (3^{ème} cycle de formation continuée ou complémentaire. cf. SNOP) est considéré comme un parcours personnalisé. Il est accessible aux élèves issus du deuxième cycle voire des parcours personnalisés proposés à partir du cycle 2.

La présence dans ce cycle est prévue pour une période maximale de deux ans non renouvelable. Une année supplémentaire peut exceptionnellement être accordée.

Le code de dénomination sera : 3FC1, 3FC2 puis 3FC3

Nombre de cours hebdomadaires : 3 cours minimum soit 1h30 x 3 répartis de la façon suivante

- 2 x 1h30 dans la dominante
- 1 x 1h30 dans la complémentaire

THÉÂTRE

Pour bénéficier d'un parcours personnalisé, l'élève doit :

1. En faire la demande par écrit auprès du directeur du conservatoire avant le 1^{er} juin de l'année scolaire en cours, pour l'année scolaire suivante, en précisant ses objectifs par le biais d'un court document écrit (2 pages maximum)
2. Participer à un entretien d'évaluation de son projet avec l'équipe pédagogique et le responsable du site concerné

Le parcours personnalisé théâtre existe sous deux formes :

⇒ Un **Cycle 3 de formation complémentaire** (non diplômant) pour des élèves admis en Cycle 3 diplômant et qui ne souhaiteraient pas suivre l'intégralité des cours du Cycle 3 diplômant et en accord avec l'équipe pédagogique.

Durée : idem Musique

⇒ Un "**Atelier théâtre**" pour les adultes qui ont dépassé l'âge d'entrée en cycles (sans limite d'âge supérieure sous réserve d'aptitudes physiques compatibles).

Admission : sur test d'entrée.

Organisation

- Âge : à partir de 25 ans
- Durée maximum 6 ans découpés en 3 périodes de deux ans chacun et nommés : AT1, AT2 – AT3, AT4 – AT5, AT6
- Temps hebdomadaire de cours = 3 h (tarif "atelier" doublé)

ARTS DU CIRQUE

Pour bénéficier d'un parcours personnalisé, l'élève doit :

1. En faire la demande par écrit auprès du directeur du conservatoire avant le 1^{er} juin de l'année scolaire en cours, pour l'année scolaire suivante, en précisant ses objectifs par le biais d'un court document écrit (2 pages maximum)
2. Participer à un entretien d'évaluation de son projet avec l'équipe pédagogique et le responsable du site concerné

➤ PRATIQUES AU SOL & PRATIQUES AÉRIENNES

Pour les élèves issus du cycle 1 : dispositions identiques à la musique

Pour les adolescents et adultes au-dessus de 13 ans, le conservatoire propose un "**Atelier cirque**" sans limite d'âge supérieure.

Admission : sur test d'entrée.

Organisation

- Durée maximum 4 ans découpés en 2 périodes de deux ans chacun et nommés : AC1, AC2 – AC3, AC4
- Temps hebdomadaire de cours :
 - 2 h pour les pratiques au sol
 - 1h30 pour les pratiques aériennes

A l'issue des quatre années du parcours personnalisé, les élèves peuvent être admis en **groupe création** sur avis de l'équipe pédagogique.

➤ GROUPE CRÉATION

Objectifs et contenus

Éprouver la situation d'artiste, d'écriture et de mise en piste par la création et la représentation de spectacles dans le cadre d'un collectif de circassiens.

Organisation

- A partir de 13 ans minimum
- Entrée sur avis des professeurs
- Sans limite de durée
- Temps hebdomadaire de cours à partir de 1h30

La durée hebdomadaire de travail est de 1h30 mais peut-être augmentée, par choix personnel de l'élève, en participant à d'autres cours ouverts habituellement aux élèves à partir de 13 ans (parcours personnalisés sol et aériens). Dans ce cas le tarif atelier sera doublé, comme en théâtre.

LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE, DANSE (CHAM, CHAD)

Les classes CHAM et CHAD

Les classes CHAM et CHAD sont des classes à double cursus. Les CHAM concernent la dominante instrumentale et les CHAD la dominante danse contemporaine.

Elles s'adressent à des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, désireux de concilier un enseignement artistique approfondi avec une scolarité conforme aux programmes officiels de l'Education Nationale.

Les élèves admis au sein des classes à double cursus sont inscrits gratuitement au CNRR et ne peuvent être scolarisés qu'au sein des établissements scolaires partenaires c'est-à-dire le Collège Django REINHARDT et le collège Notre-Dame des Missions pour les Classes à Horaires Aménagés Musique et le Collège Maurice GENEVOIX pour les Classes à Horaires Aménagés Danse.

Outre le cours d'instrument pour les musiciens, l'accent est mis sur la pratique collective afin de jouer ou danser « avec les autres » et « pour les autres ». C'est pourquoi les élèves doivent avoir au minimum quatre années de pratiques musicales et instrumentales. En danse le nombre de débutants est limité.

Pour accéder à ce double enseignement, le Conservatoire organise chaque année des tests, conformément aux textes ministériels de l'Education nationale qui encadrent le dispositif, permettant de s'assurer de l'engagement de l'élève en regard du projet artistique développé par le CNRR : pratiquer à plusieurs en partageant des règles communes.

Les « classes à Aménagements d'Horaires »

Afin de sensibiliser et favoriser l'accès à la musique dès l'école élémentaire, un partenariat a été mis en place avec le cours « Notre-Dame des Missions » pour instaurer un « cursus voix » en temps scolaire dans des classes de CE1 au CM2. Ce dispositif appelé « Classes à Aménagement d'Horaires Musique - cursus Voix » offre des cours de Formation Musicale Générale et de Chant chorale, dispensé par des professeurs du Conservatoire, dans les locaux de l'école élémentaire.

Pour y accéder, les enfants intéressés, se présentent à un test organisé par le CNRR afin de vérifier leur motivation et l'absence de contre-indication vocale. Ils sont alors inscrits gratuitement au CNRR parallèlement à leur scolarité normale.

LES ATELIERS DE PRATIQUE AMATEUR (APA)

Structure ressource pour les musiciens amateurs hors établissement, le conservatoire peut accueillir, sous conditions, des musiciens, des chanteurs et des comédiens sans obligation de cursus.

L'équipe pédagogique propose de les accueillir dans des ateliers animés par des enseignants du CRR dans toutes les disciplines instrumentales, vocales et théâtrales.

Ces ateliers sont destinés :

- aux musiciens instrumentistes ou chanteurs inscrits dans des ensembles orchestraux ou vocaux, dans des orchestres d'harmonie ou symphonique amateurs, de TPM et des environs
- aux comédiens inscrits dans des compagnies de théâtres amateurs de TPM et des environs qui souhaiteraient pouvoir bénéficier du soutien technique et artistique du CRR dans leurs pratiques artistiques.

Fonctionnement :

Un atelier hebdomadaire d'une heure pour des groupes de 3 personnes minimum à 6 ou 7 maximum pratiquant la même discipline.

L'organisation du travail et la durée dans le temps de ces ateliers sont fixées par l'enseignant et validées par la direction.

Contenu :

- Travail sur les partitions du programme de la formation à laquelle l'instrumentiste ou le choriste appartient
- Travail sur l'accompagnement de mélodie, de chœurs, d'instrumentistes et d'harmonisation au clavier pour les organistes et les pianistes
- Travail d'improvisation pour les comédiens
- Conseils techniques pour améliorer son savoir-faire

Conditions :

- Etre inscrit dans une association pratiquant la musique, le chant choral ou le théâtre (attestation à fournir) ou, à défaut, avoir constitué un groupe autonome
- S'inscrire au conservatoire et s'acquitter des droits (tarif spécifique prévu)
- Participer régulièrement aux ateliers mis en place
- En fonction du niveau de la personne et des besoins du CRR, accepter de participer occasionnellement à une manifestation du conservatoire
- Avoir un minimum de 3 personnes inscrites dans la même discipline

Les APA sont ouverts, chaque année, en fonction des places disponibles. Ils ne peuvent donc être proposés qu'une fois la rentrée scolaire terminée (début octobre).

L'ÉTUDE D'UN SECOND INSTRUMENT

L'apprentissage d'un second instrument (instruments d'orchestre ou polyphoniques) ne pourra se faire qu'après avoir terminé le cycle 1 et avoir été admis en cycle 2.

L'admission dans la nouvelle discipline instrumentale se fera après avis de l'équipe pédagogique et en fonction des places disponibles.

Les instruments peu pratiqués seront favorisés.

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

L'école du spectateur est une démarche éducative d'accompagnement des élèves vers le spectacle vivant. Elle offre la possibilité pour chaque élève de se familiariser avec les ressources culturelles de son environnement, de découvrir le monde de la création artistique, de connaître et comprendre les codes d'une représentation et d'acquérir la capacité d'en lire et analyser les signes et contenus. L'école du spectateur fait partie intégrante des enseignements dispensés par le corps professoral.

L'école du spectateur permet aussi l'appropriation de lieux culturels, et de leurs rituels ainsi qu'une familiarisation avec des enjeux profonds : citoyenneté, éthique, formation sensible, esthétique et critique.

La vision d'un spectacle par les élèves est intégrée dans un dispositif d'accompagnement, en amont et en aval de la représentation. Cet accompagnement qui s'inscrit sur la durée (parcours annuel reconductible de plusieurs spectacles) a pour objectif de permettre de partager leur expérience de spectateur par l'échange collectif.

Par conséquent, dans la perspective d'une formation globale, culturelle et artistique des élèves du conservatoire, la présence aux spectacles professionnels intra et extra communauté d'agglomération de TPM sera prise en compte dans l'évaluation du parcours, notamment à la fin de chacun des cycles.

Niveau concerné	Fréquence annuelle conseillée à minima
Eveil – Initiation	Pas de préconisation
Cycle 1	2 spectacles
Cycles 2 & 3, PP	3 spectacles
COP	6 spectacles obligatoires pour ce cycle

Les élèves qui assisteront à des spectacles non organisés ou non accompagnés par leur professeur feront un compte-rendu succinct remis à leur professeur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION – DIPLÔMES

L'évaluation, partie intégrante du dossier de l'élève, a pour fonction de situer l'élève et de permettre son orientation tout au long de sa scolarité et particulièrement à la fin de chaque cycle. Elle permet de vérifier que l'ensemble des acquisitions et des connaissances prévues ont été assimilées.

L'évaluation annuelle porte sur la réalisation des objectifs fixés et mis à jour par l'équipe pédagogique. Elle peut permettre, le cas échéant, une réorientation à l'intérieur ou hors de l'établissement.

L'évaluation de l'élève s'effectue selon deux modes opératoires :

1. Contrôle continu comprenant :
 - Les commentaires oraux et écrits de l'enseignant, chaque semaine
 - Les bulletins scolaires trimestriels
 - Les évaluations techniques intermédiaires (ETI), pour certaines disciplines instrumentales
 - Les examens intra-cycle devant jury interne (ne font pas l'objet d'un procès-verbal)
 - La participation en tant que spectateur aux manifestations locales ou hors territoire
2. Selon le cycle :
 - fin du cycle 1 : **Conseil de classe interne**
 - fin du cycle 2 : **Examen devant jury externe**
 - fin du cycle 3 : **Commission interne** d'attribution du CEM, CEC, CECIR ou CET + avis d'expert(s) externe(s) lors du concert
 - fin du cycle d'orientation professionnelle : **Commission interne** de validation des modules du DEM, DEC ou DET + **jury externe** pour l'UE dominante

A - Barème de notation utilisé pour les bulletins scolaires (contrôle continu)

- Pour la musique, la danse et le cirque

Note sur 20	Appréciation
$x < 8$	Niveau général insuffisant
$8 < x < 10$	Objectifs non atteints, des lacunes à combler
$10 < x < 12$	Niveau requis, travail, prestations correspondant aux exigences
$12 < x < 15$	Bon niveau
$15 < x$	Très bon niveau

- Pour le théâtre

Note sur 5	Appréciation
1	Objectifs non atteints, prestation non convaincante, travail insuffisant
2	Des qualités et certains acquis, mais niveau restant en deçà des exigences
3	Niveau, travail, prestation moyens, dans un respect au minimum des exigences
4	Niveau, travail, prestation satisfaisant à l'ensemble des exigences
5	Niveau, travail et prestation excellents

Selon la qualité des dossiers ou des prestations des mentions peuvent être attribuées aux élèves :

- Assez Bien
- Bien
- Très Bien

NB : l'absence de mention doit aussi être considérée comme un indicateur

Les diplômes délivrés par le CRR de TPM sont les suivants :

- Fin de cycle 2 : **Brevet de fin de cycle 2** (BEM ou BEC)
- Fin de cycle 3 diplômant : **Certificat d'Études Musicales ou Chorégraphiques ou Théâtrales ou Circassiennes** (CEM, CEC, CET ou CECIR)
- Fin de Cycle d'orientation professionnelle : **Diplôme d'Études Musicales ou Chorégraphiques ou Théâtrales** (DEM, DEC ou DET)

B - Composition des conseils de classes, jurys et commissions - Conditions de délivrance des diplômes

➤ Conseil de classe de fin de cycle 1

Composition :

- Le directeur du CRR ou son représentant, président de séance
- Le conseiller aux études concerné
- Pour la musique : les enseignants des disciplines obligatoires (instrument, FM, pratique collective)
- Pour la danse, le théâtre et le cirque : tous les enseignants de la spécialité
- Eventuellement les enseignants des disciplines complémentaires optionnelles
- Un représentant des parents d'élèves en qualité d'observateur (présence non obligatoire)

Le conseil de classe émet un avis sur :

- l'admission en cycle 2 de la dominante de l'élève
- le maintien dans le cycle 1
- la réorientation intra ou extra conservatoire
- la radiation

La décision est prise par le président de séance et fait l'objet d'un procès-verbal.

➤ Jury d'examen de fin de cycle 2 (pour la dominante chez les instrumentistes)

Composition :

- Le directeur du CRR ou son représentant, président du jury
- Au minimum 2 enseignants (PEA et/ou AEA) extérieurs à l'établissement, dont au moins un est spécialiste de la discipline
- Un représentant des parents d'élèves (présence non obligatoire) en qualité d'observateur

Le jury émet un avis favorable ou un avis défavorable pour la **dominante**

L'attribution des avis favorables pour les **disciplines complémentaires** sera effectuée par la direction sur proposition de l'équipe pédagogique.

L'attribution du **Brevet de fin de 2^{ème} cycle** sera effectuée par le directeur du conservatoire après validation des 4 avis favorables composant le BEM ou 3 avis favorables composant le BEC (☞ voir rubrique Cycle 2 supra)

➤ **Commission interne de validation de fin de cycle 3 diplômant en musique, danse et théâtre (CEM, CEC) et de fin de cycle d'orientation professionnelle (DEM, DEC, DET) :**

Composition :

- Le directeur du CRR ou son représentant, président de séance
- Le directeur adjoint pédagogique délégué à la discipline concernée
- Le responsable du site concerné
- Le conseiller aux études concerné
- Les enseignants de l'élève
- Un représentant des parents d'élèves en qualité d'observateur (présence non obligatoire)

Cette commission se réunit pour :

1. valider les différentes UV et le projet interdisciplinaire qui composent le **CEM/CEC/CECIR**
2. valider les différents modules, UE et le projet personnel qui composent le **DEM/DEC/DET**

Pour la musique et le cirque

Le directeur du conservatoire attribue le **CEM/CECIR** :

- ◆ sur proposition de la commission et uniquement aux élèves ayant obtenu l'intégralité des U.V.
- ◆ à l'issue d'un concert ou d'un spectacle terminal qui servira de validation de fin du parcours amateur.

Le concert ou le spectacle sera donné en public, en présence de l'équipe enseignante de l'élève au complet et **d'une ou deux personnalité(s) extérieure(s) invitée(s) généraliste(s)** à cette occasion (directeur d'un autre établissement, compositeur, chef d'orchestre, concertiste, artiste circassien, etc.).

A l'issue du concert ou du spectacle donné par les élèves de fin de cycle 3, la (ou les) personnalité(s) invitée(s) font un compte-rendu de la prestation directement aux élèves et à l'équipe enseignante.

Les personnalités extérieures présentes n'ont pas vocation à attribuer le CEM ou le CECIR, elles ne sont pas considérées comme jury.

Pour la danse

Le directeur du conservatoire attribue le **CEC** sur proposition de la commission uniquement aux élèves ayant obtenu l'intégralité des U.V.

Pour toutes les spécialités

Le directeur du conservatoire attribue le **DEM**, le **DEC** et le **DET** sur proposition de la commission et uniquement aux élèves ayant obtenu l'intégralité des modules et UE

NB : L'UE d'interprétation du module principal du DEM est validée au niveau régional par un **jury externe** à la région PACA.

Dispositions particulières pour le théâtre :

Note finale attribuée intégrant la note contrôle continu et la note du jury dans des proportions définies ci-dessous.

Evaluation de fin de cycle 3 (CET) :

- Contrôle continu = moyenne des évaluations données par l'ensemble des enseignants concernés ⇔ compte pour 50 %
- Jury extérieur : au minimum 2 enseignants (PEA et/ou AEA) extérieurs à l'établissement. La moyenne du jury compte pour 50 %
- Le CET est attribué avec une moyenne égale ou supérieure à 3 sur 5 (voir barème plus haut)

Evaluation de fin de cycle d'orientation professionnelle (DET) :

- Contrôle continu = moyenne des évaluations données par l'ensemble des enseignants concernés ⇔ compte pour un tiers (1/3)
- Jury extérieur : au minimum 2 enseignants (PEA) extérieurs à l'établissement. Une évaluation est attribuée au travail dirigé et une évaluation est attribuée au projet personnel et à l'entretien. La moyenne du jury compte pour deux tiers (2/3).
- Le DET est attribué avec une moyenne égale ou supérieure à 3 sur 5 (voir barème plus haut)

C - Nature et durée des épreuves

MUSIQUE

➤ Pour les disciplines instrumentales (*instruments de l'orchestre et polyphoniques*) et vocales

DISCIPLINE	Cycle 2	Cycle 3 (CEM)
CHANT LYRIQUE	* 3 œuvres de styles et de langues différents durée = 10 à 15 min	Concert avec un programme libre comportant des œuvres de styles et de langues différents pouvant intégrer une œuvre en formation de chambre n'excédant pas le trio durée totale = 15 à 20 min (occupation de scène)
INSTRUMENTS	• 1 œuvre imposée • 2 œuvres (ou extraits d'œuvres) de styles différents dont une faisant appel à des techniques d'écriture non conventionnelle durée = 10 à 15 min	Concert avec un programme comportant des œuvres de styles différents pouvant intégrer une œuvre en formation de chambre n'excédant pas le quatuor. Une des pièces du programme fera appel à des techniques d'écriture non conventionnelle. durée totale = 15 à 20 min (occupation de scène)
MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES	• 1 titre imposé • Réappropriation de 3 titres du répertoire des musiques actuelles amplifiées pris dans un réservoir d'œuvres proposé chaque année (ou 2 réappropriations et 1 composition) durée = 20 min maximum	Présentation d'un projet personnel durée = 30 à 40 min maximum

Pour le cycle d'orientation professionnelle, les durées et les contenus sont définis au niveau régional

➤ **Pour les musiques traditionnelles**

En cours de rédaction

➤ **Pour le jazz**

En cours de rédaction

➤ **Pour les musiques actuelles amplifiées**

En cours de rédaction

DANSE

☞ Nature et durée définies dans le cursus danse (cf. supra)

THÉÂTRE

Cycle 2	Cycle 3 (CET)	Cycle d'orientation professionnelle (DET)
<ul style="list-style-type: none"> Evaluation des capacités individuelles et collectives de l'élève au cours de travaux collectifs montrant au moins deux registres de jeu ou répertoires. ⇒ durée : 30 à 40 mn, en groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Un projet personnel montrant la capacité à se mettre en jeu et à mettre en jeu des partenaires d'une façon cohérente. ⇒ durée : 20 à 30mn. Un entretien avec le jury ⇒ durée : 10 mn environ 	<ul style="list-style-type: none"> Un travail dirigé collectif montrant la qualité d'interprète de l'acteur et son implication dans un travail collectif Un projet personnel cohérent montrant ses capacités dramaturgiques, de mise en scène et de travail avec une équipe. ⇒ durée : 30 à 45 mn. Un entretien avec le jury sur le travail de l'élève, son bilan, ses perspectives d'avenir ⇒ durée : 20 mn environ

ARTS DU CIRQUE

Cycle 2	Cycle 3 (CECIR)
Présentation d'un ou deux numéros utilisant(s) les deux techniques principales de l'élève.	Présentation d'un projet artistique personnel réunissant, au moins, une technique de Cirque et une ou plusieurs des spécialités du CNRR (musique, danse, théâtre).

AVERTISSEMENT

Le présent règlement des études ne fait pas état de toutes les particularités propres à chaque discipline. Des informations et des détails précis, notamment les acquisitions de fin de cycle, la progression pédagogique à l'intérieur d'un cycle, etc..., vous seront communiqués par le biais de fascicules ou de livrets disponibles auprès du secrétariat du site (sortie prévue en octobre 2015).

Le règlement des études peut faire l'objet de modifications ou d'amendements. Ils seront portés à la connaissance des élèves avant leur application et, si possible, pour la rentrée scolaire suivante.

Glossaire des signes et acronymes utilisés

AFCMD : Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé

BEC : Brevet d'études chorégraphiques

BEM : Brevet d'études musicales

CEC : Certificat d'études chorégraphiques

CECIR : Certificat d'études circassiennes

CEFEDEM : Centre de Formation des Etudiants en Danse Et Musique (appellation variable selon les centres)

CEM : Certificat d'études musicales

CET : Certificat d'études théâtrales

CNDC : Centre National de Danse Contemporaine

CNSAD : Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique

CNSMD : Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse

Cursus :

Parcours de formation structuré comportant un ensemble de disciplines qui se définit par un ensemble d'objectifs pédagogiques et de contenus, et qui vise l'acquisition de compétences validées à l'issue du cursus.

Il peut être organisé en modules. Il s'inscrit dans le cadre d'un cycle.

Cycle :

Période d'enseignement, généralement pluriannuelle dans laquelle s'inscrit un cursus. Chaque cycle fait appel à des méthodes et des démarches pédagogiques qui lui sont spécifiques.

Le 3ème Cycle d'orientation professionnelle, qui prépare à l'orientation professionnelle, propose un cursus permettant à l'élève d'acquérir un ensemble de compétences techniques et artistiques nécessaires à une pratique confirmée et une culture générale, musicale, chorégraphique et théâtrale.

DEC : Diplôme d'études chorégraphiques

DEM : Diplôme d'études musicales

Département :

Unité organisationnelle au sein d'un conservatoire dans laquelle sont regroupées de manière cohérente des disciplines donnant lieu à des enseignements et des pratiques, en général à l'intérieur d'une spécialité.

DET : Diplôme d'études théâtrales

Discipline :

Domaine d'enseignement à l'intérieur de chaque spécialité.

Pour le Cycle d'orientation professionnelle, en musique et en danse, la liste des disciplines correspond à celle des Diplômes d'État et/ou des Certificats d'Aptitude délivrés par le ministère de la Culture et de la Communication.

Module :

Ensemble de contenus regroupés de manière cohérente et comportant des unités d'enseignement de pratiques individuelles, de pratiques collectives ou de culture.

Spécialité :

Ensemble de connaissances et de pratiques approfondies sur un objet d'étude défini.

En l'espèce, ce terme s'applique à chacun des trois domaines d'enseignement spécialisé suivants : la musique, la danse ou l'art dramatique. Le CRR de TPM y ajoute les arts du cirque.

Unité d'enseignement :

Élément de contenu spécifique faisant l'objet d'un enseignement. Plusieurs unités d'enseignement peuvent être regroupées en module. Abréviation utilisée : UE

Unité de valeur :

Élément de contenu spécifique faisant l'objet d'un enseignement. Plusieurs unités de valeur sont requises pour l'obtention du CEM ou CEC ou CET ou CECIR. Abréviation utilisée : UV